

Préambule

- Ce texte court n'a pas pour objet de réinterpréter ou de paraphraser le texte officiel, celui-ci fixe suffisamment clairement le cadre de l'organisation de l'enseignement d'histoire des arts. Il a pour but de fournir des points de repère aux équipes.

Points clés

Principes

- L'enseignement d'histoire des arts est un enseignement obligatoire depuis la rentrée 2009 au collège et au lycée. C'est un enseignement de culture partagé par toutes les disciplines, littéraires et scientifiques.
- Il se construit autour d'un objet d'étude pivot et commun – une œuvre ou une thématique – dont vont se saisir les disciplines, il est donc intrinsèquement « codisciplinaire ».
- Il se nourrit des apports méthodologiques et des regards croisés des disciplines.
- Il dépasse le cadre de l'histoire de l'art et s'ouvre à toutes les pratiques artistiques identifiées en six grands domaines par les textes de cadrages.

Objectifs

L'enseignement d'histoire des arts vise :

- À ce que l'élève se construise une culture artistique et culturelle cohérente et transversale,
- À développer chez l'élève la capacité à établir des correspondances entre les savoirs disciplinaires et à transférer ces savoirs à des objets d'étude variés,
- À impulser la rencontre de l'élève avec l'œuvre d'art.

Évaluation

- Le choix des modalités pédagogiques de l'évaluation relève des équipes sous la responsabilité du chef d'établissement.
- Les candidats seront évalués seuls ou en groupe.
- Cette évaluation prend la forme d'un entretien d'au plus 15 minutes, durant une séquence d'histoire des arts et conduit par un binôme de professeurs dont un au moins enseigne l'histoire ou une discipline artistique.
- Cette évaluation, par le truchement de documents proposés par les examinateurs ou d'une réalisation du candidat, porte sur tout document étudié dans l'année.